

STOP MINE - SALAU

Association loi 1901 - siège social : Mairie 09140 Couflens

Agir contre la réintoxication du monde 17 juin 2020

Pourquoi la mine de Salau ne doit pas rouvrir...

Le Permis Exclusif de Recherche de Mine de Couflens, qui concerne un secteur de 42 km² au centre duquel se trouve l'ancienne mine de tungstène de Salau, a été accordé par le secrétaire d'état à l'industrie, après bien des péripéties, le 21 octobre 2016 et publié au J.O. le 11 février 2017, contre l'avis des ministères de l'écologie, de la santé et du travail.

Le PERM a été accordé à la sté française Variscan SAS, filiale à l'époque, à 100% de la Sté australienne Variscan Ltd. Le Permis a depuis été revendu à Apollo Minerals Ltd, une autre société australienne qui le gérait au travers d'une société française Mines du Salat Sas aujourd'hui en liquidation judiciaire !

Pourquoi la Mine de Salau ne doit pas rouvrir...

- 1) **L'amiante** : présence avérée dans l'ancienne mine de Salau et documentée depuis la fin des années 1980 dans des études, rapports et témoignages. Des centaines de pages mentionnent la présence d'amiante (Actinolite et Trémolite) à Salau : études d'empoussièrement du BRGM, thèses universitaires, rapports du CNRS, de INSERM, de la CRAM, témoignage de médecins du travail et spécialistes des maladies pulmonaires, étude après mine Géodéris, etc... Des mineurs sont décédés d'asbestose, d'autres de mésothéliome, alors que la mine fonctionnait encore, d'autres ont été reconnus en maladie professionnelle. En 2019 cette présence d'amiante, a fait l'objet d'une expertise nouvelle, par des experts mandatés par l'État : à ce jour les résultats de l'étude n'ont pas été rendus et la totalité des factures des experts n'ont pas été réglées par les titulaires du Permis de Recherche !
- 2) **Le financement du dossier** : le dossier initial, prévoyait le financement du projet par une société domiciliée aux Îles Vierges Britanniques - refusé, par l'État, en juin 2016 -. Depuis le porteur initial du projet, n'a eu de cesse de « faire ripper », au fil du temps, cet « investisseur » en Australie à l'aide des multiples sociétés qu'il a créées, en Ariège, toutes domiciliées dans sa maison familiale à Dun. Cette société, Juniper Capital Partner Ltd, est aujourd'hui l'un des principaux actionnaires d'Apollo Minerals Ltd, la société australienne qui a racheté Variscan SAS en quasi faillite, en 2018, et cela avec la bénédiction de l'État ! Depuis, la Sté Mines du Salat, qui gérait, sur place les recherches, a été mise en liquidation judiciaire et le principal instigateur du projet a été licencié et démis de toutes ces fonctions !
- 3) **La recherche de l'or** : alors qu'officiellement les titulaires du PERM de Couflens parlent, en France, principalement de recherche de tungstène, leur communication en Australie et auprès des

investisseurs potentiels, ne concerne pratiquement que l'or... L'extraction de l'or qui est un des éléments, plus ou moins caché du PERM de Couflens, serait une catastrophe environnementale : en effet l'exploitation de l'or implique l'utilisation d'une grande quantité d'eau et toujours, à un moment donné, l'utilisation de cyanure et son stockage à la fin du processus...

- 4) **L'environnement** : le périmètre du PERM (42 km²) englobe, une zone Natura 2000, des zones Znieff 1 et 2, une forêt de protection, une réserve nationale de chasse. D'autre part, la commune fait partie d'un Parc Naturel Régional. Or le PERM prévoit le creusement d'une galerie de recherche de 2,5 km sur 25 m² d'ouverture, des plateformes de forage, le creusement de tranchées, des survols aériens, etc... sans que rien n'ait été prévu pour respecter les lieux de vie d'espèces endémiques ou protégées, ni les populations humaines. De plus, aujourd'hui, seules les mines à ciel ouvert sont industriellement et économiquement rentables...
- 5) **La protection et la sauvegarde d'un cadre et d'un style de vie** : après la fermeture de la mine en 1986, il ne restait à Salau qu'une dizaine d'habitants. La commune a été repeuplée, depuis, par des personnes qui y vivent et y travaillent : parfois sur place, parfois loin de leur domicile. Elles ont choisi un cadre de vie avec un environnement protégé, et pour l'instant préservé ainsi qu'un style de vie qui leur convient. Elles n'ont eu connaissance de l'importance des pollutions laissées par l'ancienne exploitation que récemment : celles-ci ont été mises en évidence par la publication des travaux de Géodéris en mai 2016, trente ans après la fermeture de la mine !
- 6) **Les pollutions passées qui ont été mises au jour** et quantifiées récemment n'ont pas encore été traitées malgré les nombreuses demandes de la commune de Couflens. Il n'est pas prévu qu'elles le soient dans un avenir proche. Les recherches, qui pourraient avoir lieu, s'effectueraient dans un environnement pollué - arsenic, amiante, bismuth, cadmium, zinc, hydrocarbures etc... et cela aux sources mêmes du Salat. Les populations habitant le bassin versant du Salat ne seraient pas à l'abri d'une pollution massive du cours d'eau et d'une pollution de l'air par des particules d'amiantes !
- 7) **Extension du PERM en Catalogne** : actuellement toute la montagne de « Salau » est convoitée de chaque côté de la frontière - avec les mêmes problématiques, les mêmes zones de protections environnementales et les problèmes de pollutions de part et d'autre des crêtes ! Et tous les futurs déchets miniers devraient être stockés du côté français !

Le Tribunal Administratif de Toulouse a annulé le Permis Exclusif de Recherche de Mines de Couflens le 28 juin 2019. L'audience en appel a eu lieu le 19 mai 2020. La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a dans son arrêt du 16 juin 2020 rejeté les requêtes du Ministère des Finances et de Variscan Mines SAS. Ce jugement confirme celui prononcé par le Tribunal Administratif de Toulouse : Le PERM de Couflens est annulé. Souhaitons que ce jugement mette un terme définitif à ce projet nocif.

Contre la réintoxication du monde... La mine de Salau ne doit pas rouvrir.



Pour des informations complémentaires : stopminesalau.com

Ou par mail : contact@stopminesalau.fr , ou par Téléphone : 07 85 64 21 61

